



Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), des donateurs et des partenaires. L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les cartes fournies, le sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

Lot 551 E-Nord Tevragh Zeina

Nouakchott

Mauritania (RIM)

Téléphone : +222 45 24 40 81

Adresse électronique : DTMMauritania@iom.int

Site internet : www.displacement.iom.int/mauritania | <https://dtm.iom.int/mauritania>

Le bureau principal de la mission se trouve à Nouakchott, avec des sous-bureaux à Nouadhibou, Sélibabi et Bassikounou.

Pour toute information extraite de ce document, qu'elle soit citée, paraphrasée ou utilisée de quelque manière que ce soit, la source doit être mentionnée comme suit : "Source : Organisation Internationale pour les Migrations, Mauritanie [Octobre 2022], Enquête sur la migration à Nouadhibou".



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	6
I. OBJECTIF DE L'ENQUETE.....	6
II. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	7
Population cible et champs de l'enquête	7
Définitions.....	7
Organisation de l'enquête.....	8
PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUÊTE.....	10
I. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES	10
1) Âge des enquêtés	10
2) Nationalité.....	11
3) Niveau d'éducation.....	13
3) Etat matrimonial.....	14
II. PARCOURS MIGRATOIRE ET RAISON DE LA MIGRATION	14
1) Pays de départ des migrants	14
2) Mode de transport utilisé pour venir en Mauritanie.....	15
3) Points d'entrée	16
4) Motif de migration.....	16
5) Destination finale	17
III. MOYEN DE SUBSISTANCE ET QUALITÉ DE VIE.....	18
1) Situation d'emploi et activité économique des migrants	18
2) Revenu moyen mensuel des migrants.....	19
IV. LOGEMENT ET CONDITIONS DE VIE	20
1) Type de logement.....	20
2) Situation de logement	20
V. SERVICES DE SANTE.....	21
1) Accès aux services de santé	21

VI.	ORGANISATION ET RELATION AVEC LA COMMUNAUTÉ HÔTE	22
1)	Relation entre les migrants et la communauté hôte	22
2)	Organisation des migrants	23
VII.	INTENTIONS DE MOUVEMENT	23
VIII.	Documents d'identité	25
1)	Documents d'identité possédés	25
2)	Campagne de régularisation	26
IX.	Modalités du voyage.....	27
1)	Organisation du voyage	28
2)	Contraction de dettes pour le voyage	28
X.	TRANSFERTS DE FONDS ET LIEN AVEC LE PAYS D'ORIGINE	29
1)	Envoi d'argent au pays d'origine	29
2)	Lien entre les migrants et leurs ambassades	30
XI.	EXPLOITATION ET TRAITE DES MIGRANTS	30
	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	33

INTRODUCTION

Nouadhibou, ville côtière de la Mauritanie et chef-lieu de la wilaya de Dakhlet Nouadhibou, constitue un pilier de développement pour la Mauritanie du fait des multiples secteurs d'activités tels que la pêche, l'exploitation de mines, gaz, le tourisme etc. La ville de Nouadhibou se situe également à moins de 100 km de la frontière marocaine. Cette position géographique de même que les opportunités économiques offertes par la ville de Nouadhibou, en font une destination privilégiée de migrants en Mauritanie qui peuvent soit y rester pour y travailler ou bien y transiter pour après rejoindre d'autres destinations. En avril 2021, l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM) en collaboration avec l'Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE) avaient estimés leurs nombres à **15 032** migrants. La diversité des activités économiques à Nouadhibou font que les raisons des migrations peuvent changer à tout moment. Dans le but d'avoir une compréhension continue de la dynamique migratoire à Nouadhibou, il est nécessaire d'avoir des informations à jour sur les profils de ces migrants, les raisons de leur migration, les vulnérabilités et les besoins spécifiques de ces migrants entre autres.

C'est dans ce contexte que OIM en coordination avec ANSADE a effectué une enquête en octobre 2022 dont l'objectif est d'actualiser les informations collectées en avril 2021 pour une meilleure compréhension de la dynamique migratoire à Nouadhibou. Cette enquête s'inscrit dans la continuité de la collaboration entre l'ANSADE et l'OIM qui avait abouti à la réalisation de plusieurs enquêtes auprès des migrants à Nouakchott, Nouadhibou, Chami, Rosso et Sélibabi.

I. OBJECTIF DE L'ENQUETE

L'objectif global de cette étude est de mettre à jour les informations sur la dynamique migratoire à Nouadhibou en fournissant une image plus complète et une compréhension plus approfondie sur le phénomène migratoire à Nouadhibou afin de répondre aux besoins en données sur la migration à Nouadhibou.

Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- Dégager le profil des migrants à Nouadhibou, y compris leurs nationalités, les caractéristiques socioéconomiques, et accès aux services de base ;

- Identifier les besoins et vulnérabilités des migrants à Nouadhibou ;
- Déterminer les parcours migratoires.

II. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Population cible et champs de l'enquête

La population cible de cette enquête est constituée des personnes étrangères originaires des pays africains (subsahariens et nord-africains) et vivant dans des concessions des Districts des Recensements tirés de la ville de Nouadhibou. Seuls les migrants âgés de 15 ans ou plus et qui résident dans la ville de Nouadhibou et en transit pour se rendre ailleurs ont été pris en compte.

Définitions

La définition des concepts utilisés dans le cadre de cette enquête permettra d'avoir une compréhension commune.

Wilayas :

Deuxième division administrative du pays.

Moughataa :

Troisième division administrative du pays.

Concession :

Construction ou ensemble de constructions indépendantes, disposant d'une entrée principale et regroupant un ou plusieurs bâtiments quel que soit le matériau utilisé. La concession peut être clôturée ou non. Elle est destinée à l'habitation ou à l'exercice d'une activité économique, administrative ou sociale. Elle peut être habitée par un ou plusieurs personnes avec lien de parenté ou non. Les concessions non susceptibles d'être habités ainsi que celles à détruire ne doivent pas être dénombrées.

Migrant :

La définition du concept de migrant utilisé par l'OIM¹ retenue dans le cadre de cette enquête est la suivante : un « migrant » est une personne qui, quittant son lieu de résidence habituelle, franchit ou a franchi une frontière internationale ou se déplace ou s'est déplacée à l'intérieur d'un État, quels que soient :

- 1) Le statut juridique de la personne ;

¹ International Organization for Migration, Glossary on migration, IML Series No. 34, 2019, disponible [ici](#)

- 2) Le caractère du déplacement (volontaire ou involontaire) ;
- 3) Les causes du déplacement ;
- 4) La durée du séjour.

Cependant, les personnes titulaires d'une carte de réfugié n'ont pas été prises en considération lors de cette enquête. La migration interne n'a pas été aussi considérée pour cette enquête. Seuls les migrants qui résident à Nouadhibou et en transit pour se rendre dans les autres régions du pays ou à l'étranger ont été pris en compte.

Système de Suivi des Populations Mobiles :

Le Système de Suivi des Populations Mobiles (Displacement Tracking Matrix, DTM en anglais) est un système qui permet de faire le suivi des mouvements de populations. Il est mis en œuvre dans le but de recueillir, d'analyser et de disséminer des informations visant à mieux comprendre les mouvements et les besoins des migrants, personnes déplacées et autres populations mobiles, et de guider les réponses gouvernementales et humanitaires au profit de ces populations.

Organisation de l'enquête

Les activités de collecte se sont déroulées du 06 au 17 octobre 2022 et pour une durée de douze jours de collecte. La mise en œuvre de l'enquête a été assurée par l'Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE) qui est l'institution gouvernementale habilitée à produire des statistiques, et l'unité en charge du système de suivi des populations mobiles (DTM) de l'OIM.

Afin bien mener cette activité de collecte de données pour répondre aux objectifs, la méthodologie suivante a été suivie :

1) Préparation de la collecte de données

La préparation de la collecte de données est passée par les étapes suivantes :

- Rédaction de la méthodologie de la collecte de données par l'ANSADE et l'OIM ;
- Recrutements des énumérateurs par l'ANSADE ;
- Formation des énumérateurs (menée conjointement par ANSADE et OIM)

- Mise en place des outils d'enquêtes par l'OIM et ANSADE (questionnaire et application de collecte).

2) **Formation des enquêteurs**

Une formation des enquêteurs de 2 jours sur les objectifs de l'enquête et des outils à utiliser a été conjointement menée par l'OIM et l'ANSADE puis une mission composée par ces 2 entités et des enquêteurs formés a été déployée sur le terrain pour les activités de collecte de données. Cinq équipes de quatre personnes (dont un chef d'équipe) ont été constituées pour la collecte des données. Ces personnes ont été formées aux objectifs du projet et à l'utilisation des outils de collecte.

3) **La collecte de données**

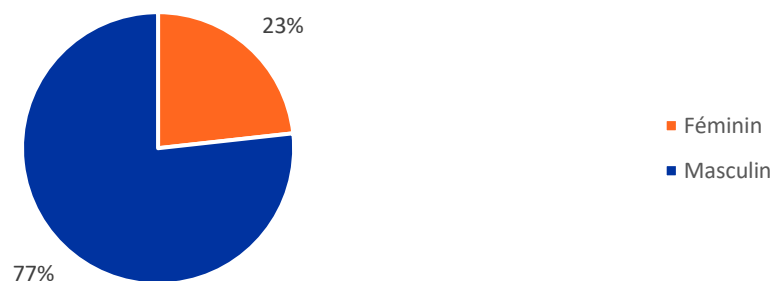
La collecte de données a été effectuée auprès des migrants identifiés dans les Districts de recensement (DRs) sélectionnés par l'enquête. Dans chaque DR, des migrants âgés de 15 ans ou plus ont été identifiés et interrogés par les enquêteurs. Au total, 800 migrants ont été concernés par l'enquête à Nouadhibou.

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUÊTE

I. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

La population migrante à Nouadhibou reste majoritairement dominée par les hommes. En effet, lors de l'enquête, que près de 8 migrants sur 10 étaient des hommes (77% sont des hommes et 23% des femmes).

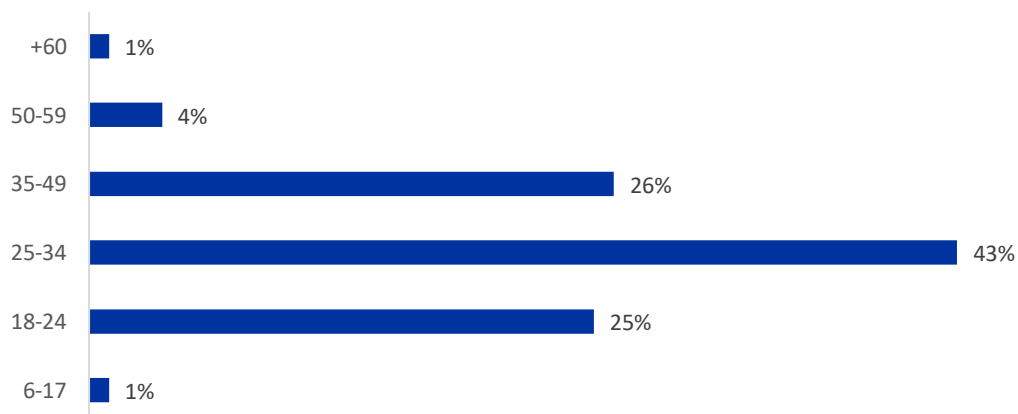
Graphique 1 : Répartition des migrants par sexe



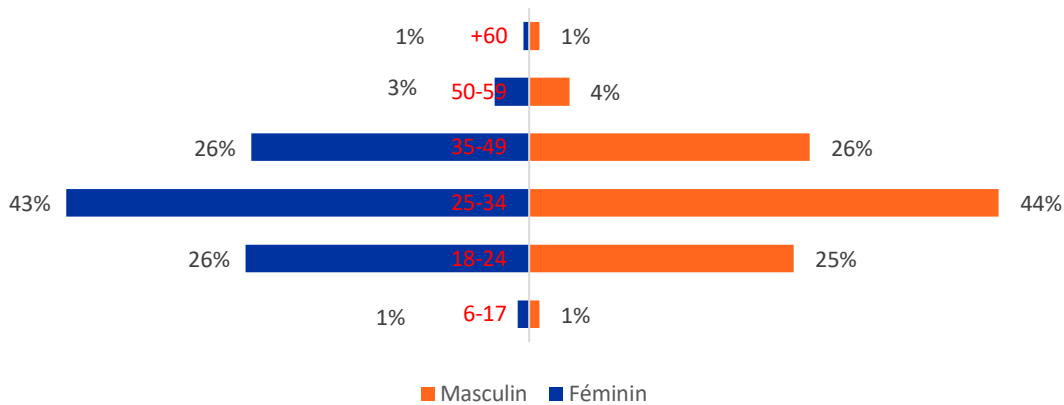
1) Âge des enquêtés

Cette population migrante à Nouadhibou est principalement jeune comme le montre le graphique 2 ci-dessous (avec 69% des migrants qui ont moins de 35 ans). L'âge moyen de ces migrants est de 31 ans à la fois pour les hommes comme pour les femmes. La tendance d'une migration des jeunes observées lors des dernières enquêtes (DTM et RGPH) à Nouadhibou demeure avec près de la moitié des migrants qui sont dans la classe d'âge 25-34 ans.

Graphique 2 : Répartition des migrants à Nouadhibou selon les classes d'âge



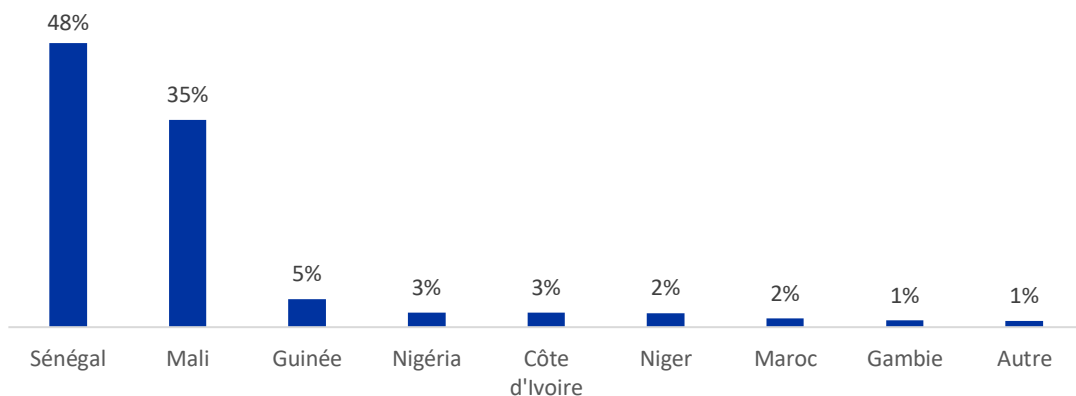
Graphiques 3: Répartition des migrants par sexe et classe d'âge



2) Nationalité

Lors de la dernière enquête sur la migration à Nouadhibou, il avait été trouvé que la majorité des migrants étaient originaires d’Afrique de l’Ouest. Cette même tendance a été observée lors de cette dernière enquête avec pratiquement les mêmes proportions observées lors de l’enquête effectuée en avril 2021. En effet les sénégalais (qui constituent près de la moitié des migrants), les maliens (35%) et les guinéens(5%) restent les nationalités les plus présentes à Nouadhibou.

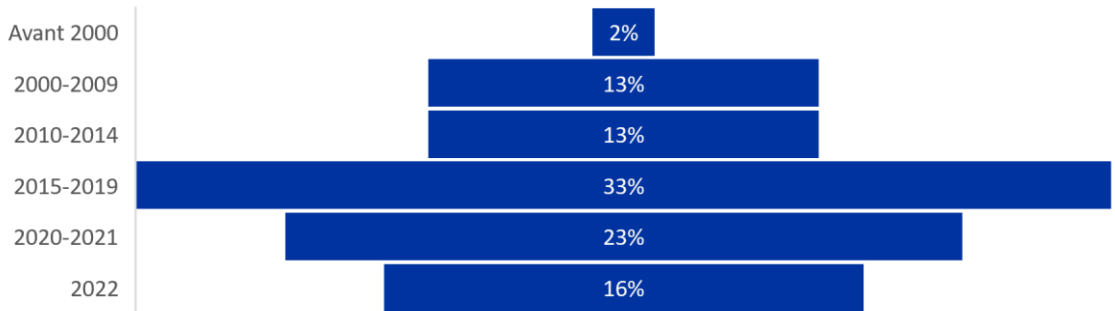
Graphique 4 : Pourcentage de migrants à Nouadhibou selon la nationalité d’origine



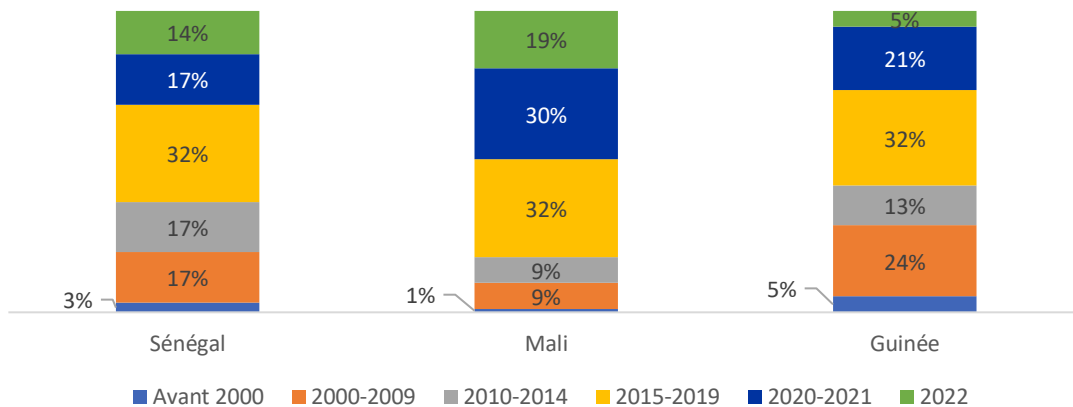
La plupart de ces migrants résident à Nouadhibou depuis plusieurs années mais la grande majorité sont à Nouadhibou après les années 2002 (98%). En effet, comme le montre le graphique ci-dessous, seul 2 pour cent des migrants interrogés à Nouadhibou étaient sur place avant l’année 2000. Vingt-six pour cent (26%) des migrants enquêtés à Nouadhibou étaient arrivés entre 2000 et 2014. La grande proportion de ces migrants est arrivée entre 2015 et 2019 qui correspond avec la période de forte

migration vers l'Europe. L'analyse de la période d'arrivée par nationalité montre une plus grande proportion de migrants de nationalité malienne lors deux dernières années en comparaison des migrants sénégalais et Guinéens.

Graphique 5 : Période d'arrivée des migrants présentement à Nouadhibou

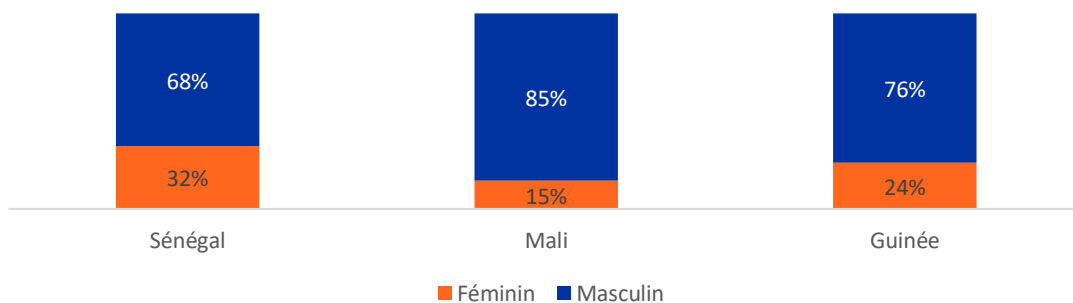


Graphique 6 : Période d'arrivée des migrants des principales nationalités de migrants



Comme trouvé dans les analyses des enquêtes de ce genre réalisés dans les autres villes en Mauritanie, il existe une grande proportion de migrantes sénégalaises en comparaison des migrantes maliennes et guinéennes.

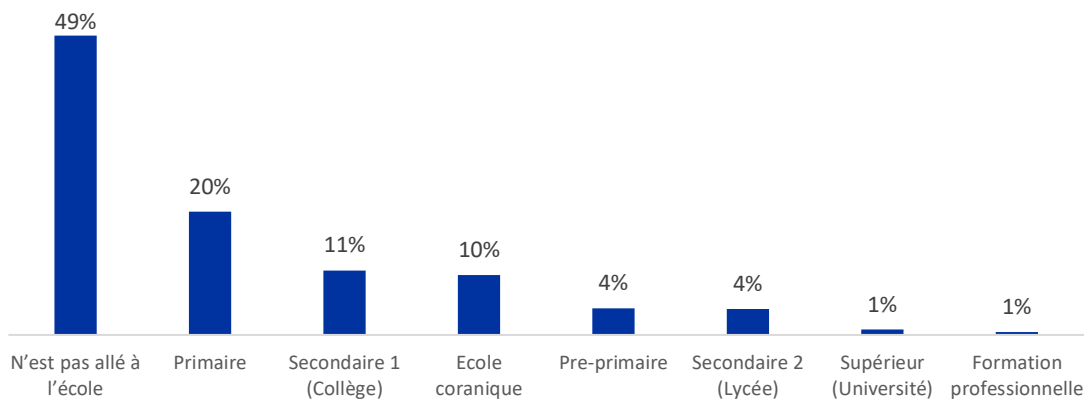
Graphique 7 : Répartition de migrants par nationalité et sexe pour les trois principales nationalités



3) Niveau d'éducation

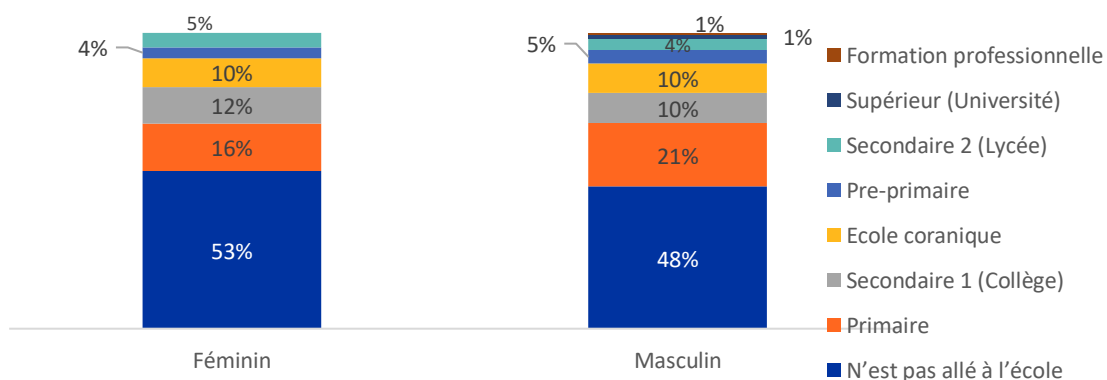
La migration en Mauritanie est principalement dominée par les migrants n'ayant pas fréquenté une école. A Nouadhibou, près de la moitié des migrants ne sont pas allés dans une école. À la différence des autres villes en Mauritanie, il y'a beaucoup plus de migrants ayant au moins un niveau d'éducation primaire ou collège que dans les autres localités où avaient été conduite des enquêtes de ce genre (Nouakchott, Sélibaby).

Graphique 8 : Niveau d'instruction des migrants



L'analyse du niveau d'éducation par sexe montre quasiment les mêmes proportions pour chaque niveau d'éducation chez les hommes comme chez les femmes même s'ils semblent qu'il y'a plus d'hommes ayant fréquenté une école, comparé aux femmes.

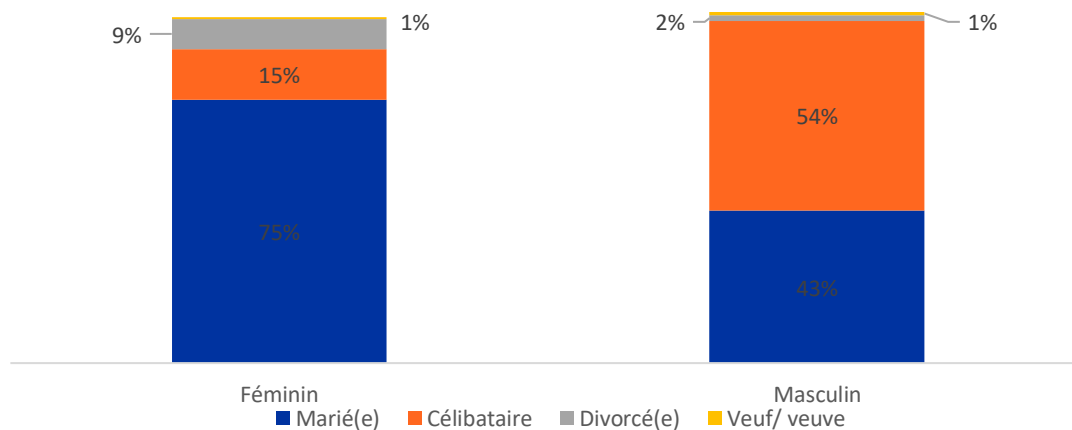
Graphique 9 : Niveau d'instruction des migrants à Nouadhibou par sexe



3) Etat matrimonial

A Nouadhibou, près d'un migrant sur deux sont mariés (51%), le reste est soit célibataire (45%), divorcé (3%) ou veuf/ve (<1%). Cependant la désagrégation par sexe montre une grande différence. En effet, alors qu'il a été trouvé plus d'hommes célibataires, les femmes quant à eux sont dominées par les personnes mariées.

Graphique 10 : Etat matrimonial des migrants



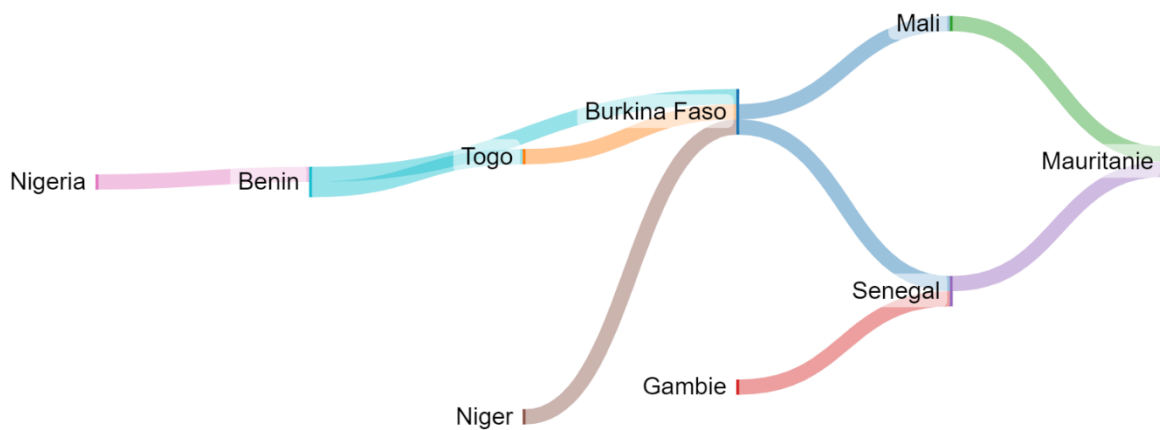
II. PARCOURS MIGRATOIRE ET RAISON DE LA MIGRATION

1) Pays de départ des migrants

Dans le cadre de ces enquêtes, le pays du départ considéré est celui, à partir duquel, le migrant a décidé de se rendre en Mauritanie même si celui-ci n'est pas le pays d'origine.

Comme trouvé dans les autres enquêtes de ce type en Mauritanie, la grande majorité des migrants (96%) ont leurs pays d'origine comme pays de départ avant de venir en Mauritanie. Concernant les migrants ayant emprunté la voie terrestre pour entrer en Mauritanie, le Mali et le Sénégal constituent les principaux derniers pays traversés par lesquels les migrants vivant à Nouadhibou.

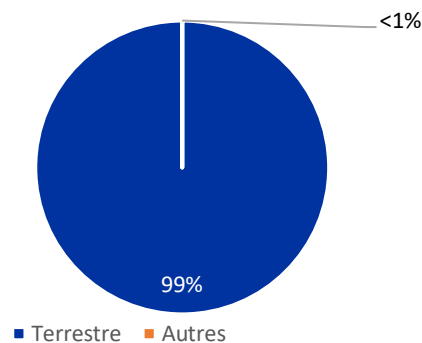
Graphique 11 : Pays traversés pour venir en Mauritanie depuis le pays de départ



2) Mode de transport utilisé pour venir en Mauritanie

Comme trouvé lors des dernières enquêtes, la voie terrestre reste la principale voie utilisée par les migrants pour entrer en Mauritanie. La quasi-totalité des migrants enquêtés à Nouadhibou (99% des migrants) sont passés par la voie terrestre pour entrer en Mauritanie.

Graphique 12 : Transport utilisé pour venir en Mauritanie



3) Points d'entrée

Près de 9 migrants sur 10 (90%) sont passés par les points d'entrées de Rosso (56%) et Gogui-Zemal (34%). En effet, Rosso étant à la frontière avec le Sénégal facilite le passage des migrants Sénégalais alors que Gogui-Zemal, à la frontière avec le Mali est le principal point de passage des migrants maliens et d'autres ressortissants de pays limitrophes du Mali.

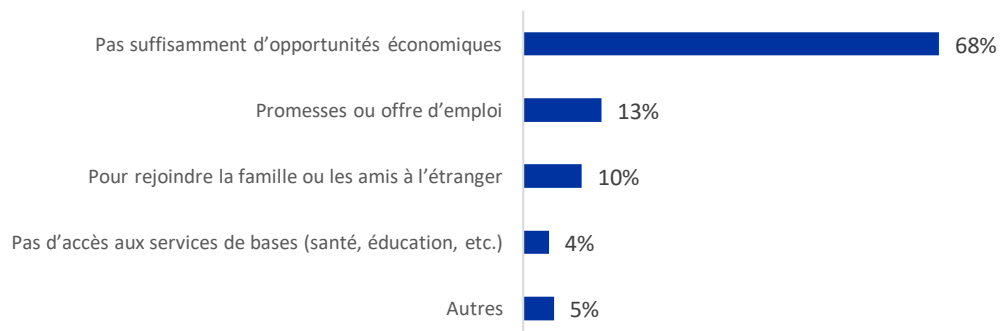
Graphique 13 : Points d'entrée utilisés par les migrants interrogés pour entrer en Mauritanie



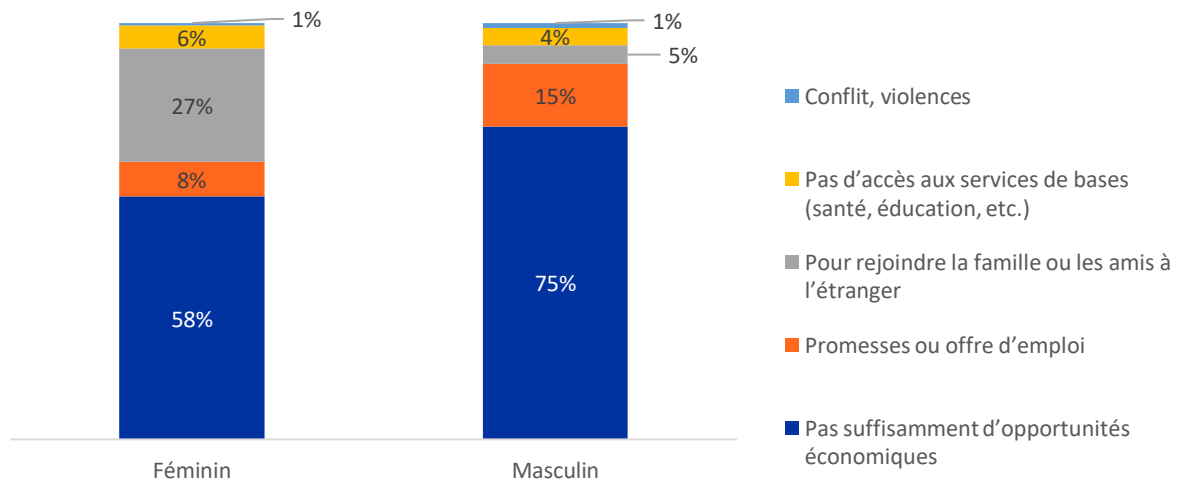
4) Motif de migration

Le principal motif de la migration vers la Mauritanie des migrants à Nouadhibou est la recherche d'opportunités. En effet, 68 pour cent des personnes enquêtées ont migré à cause de manque d'opportunités économiques dans leur pays d'origine. La réunification familiale a été la raison citée pour un migrant sur 10(10%). En effet, certains migrants arrivent à Nouadhibou pour rejoindre leur familles (mari, parents ...) qui se sont finalement installés à Nouadhibou pour y travailler. Parmi les migrantes qui se sont installés à Nouadhibou, il a été trouvé que près d'un migrant sur dix (10%) sont arrivés à Nouadhibou pour rejoindre la famille. D'autres motifs de migrations (5%) ont également été cités tels que les conflits, violences dans le pays d'origine.

Graphique 14 : Motifs de migration



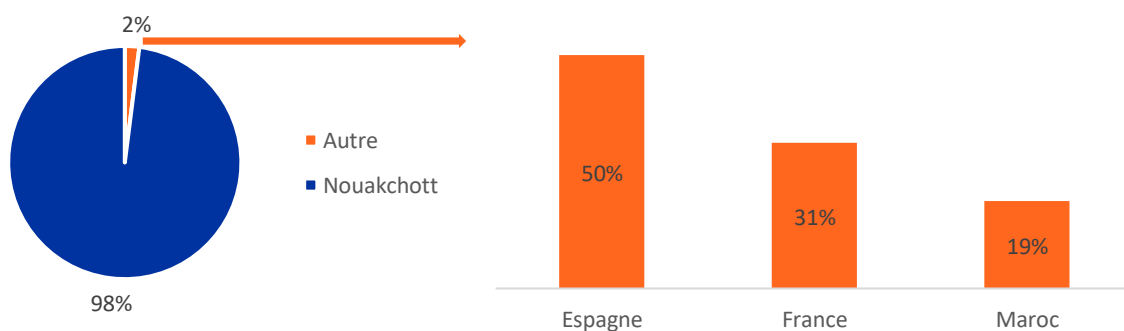
Graphique 15 : Principaux motifs de migration par sexe



5) Destination finale

Les migrants interrogés avaient pour la grande majorité Nouadhibou comme destination finale (pour plus de neuf migrants sur dix ,98%). En effet, Nouadhibou avec les opportunités économiques qu'elles offrent, est l'une des destinations principales destinations pour la migration en Mauritanie. Ceux qui avaient une autre destination finale (2%), espéraient se rendre soit en Espagne, en France ou au Maroc.

Graphique 16,17 : Destinations finales, Destinations finales autres que Nouadhibou

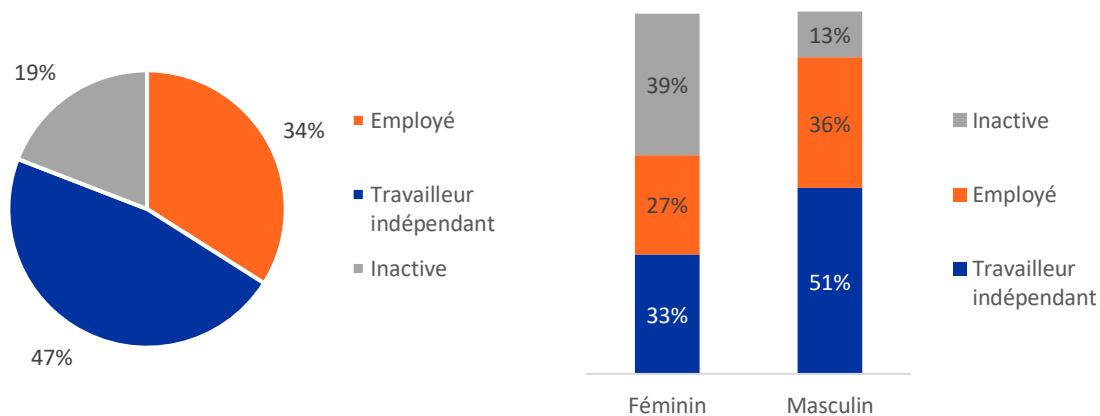


III. MOYEN DE SUBSISTANCE ET QUALITÉ DE VIE

I) Situation d'emploi et activité économique des migrants

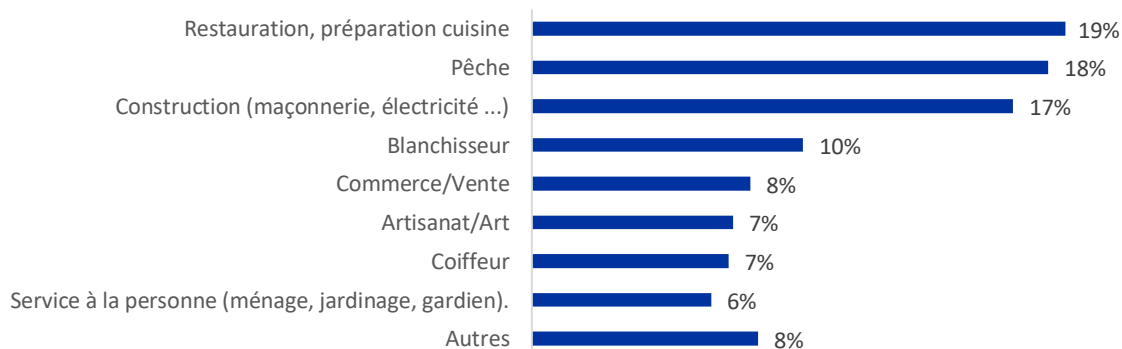
À Nouadhibou, 81 pour cent des migrants exercent une activité économique dont 34 pour cent sont des employés et 47 pour cent travaillent comme travailleur indépendant. La population migrante inactive (étudiant, retraité, chômeur) représentent alors 19 pour cent des migrants. Cette dernière est pour la grande majorité constituée par les femmes. En effet alors que chez les hommes, près de 9 migrants sur 10 exercent une activité, chez les femmes, près de 4 migrants sur 10 n'en exercent pas.

Graphique 18 : Situation d'emploi , 19 : Situation d'emploi des migrants, désagrégé par sexe



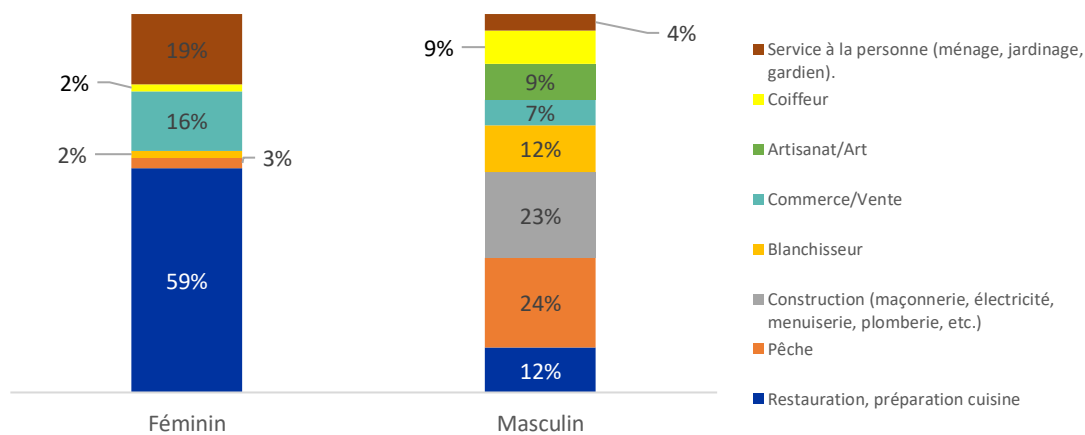
L'analyse du secteur d'activité des migrants montre que les migrants à Nouadhibou travaillent principalement (près de 6 migrants sur 10) dans le secteur de la restauration, la pêche et la construction. Il a été noté, comparé à la dernière enquête d'avril 2021, une plus grande proportion de migrants travaillant dans le secteur de la pêche.

Graphique 20 : Secteur d'emploi des migrants



L'analyse des principaux secteurs d'activité par sexe montre une plus grande diversité de secteurs sur lesquels évoluent les hommes, comparés aux femmes.

Graphique 21 : Principaux secteurs d'emploi des migrants par sexe



2) Revenu moyen mensuel des migrants

A Nouadhibou, le revenu moyen mensuel des migrants a été estimé à **4 965 MRU** (inférieur au revenu moyen mensuel des migrants à Nouakchott **5 217 MRU**). La désagrégation de ce revenu mensuel par sexe montre que les hommes ont un revenu mensuel moyen de **5 332 MRU qui est largement supérieur** à celui des femmes (**3584 MRU**).

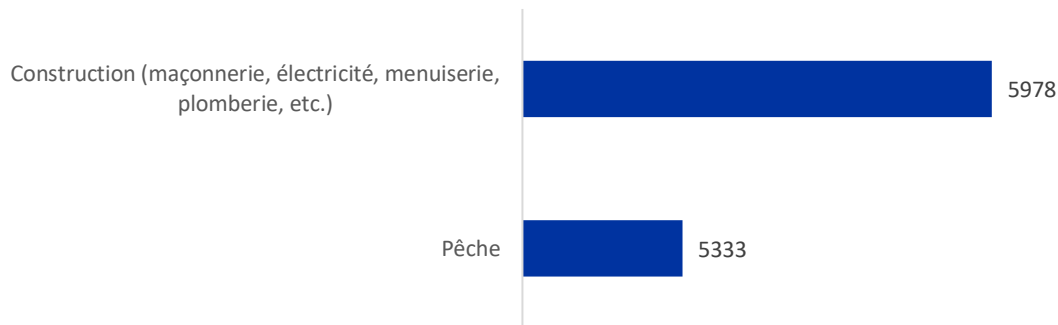
Contrairement aux migrants de Nouakchott, à Nouadhibou les migrants travaillant à leur propre compte gagnent en moyenne (5030 MRU) le même revenu que les migrants salariés (4 946 MRU).

Graphique 22,23 : Revenu mensuel moyen par sexe (en MRU)



Concernant le revenu moyen mensuel par secteur d'activité, il a été trouvé que les activités pour lesquelles les migrants gagnent plus que la moyenne sont : la construction et la pêche.

Graphique 24 : Revenu moyen pour les secteurs d'activité où les migrants gagnent plus (en MRU)

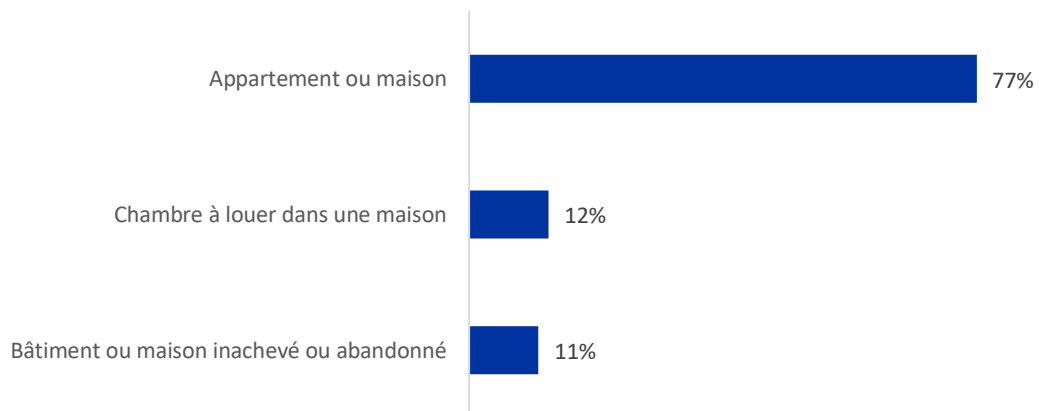


IV. LOGEMENT ET CONDITIONS DE VIE

1) Type de logement

A Nouadhibou, près de 8 migrants sur 10 (77%) vivent dans des appartements ou maisons. Le reste, vivent soit dans des chambres louées (12%) ou dans des bâtiments ou maisons inachevées (11%).

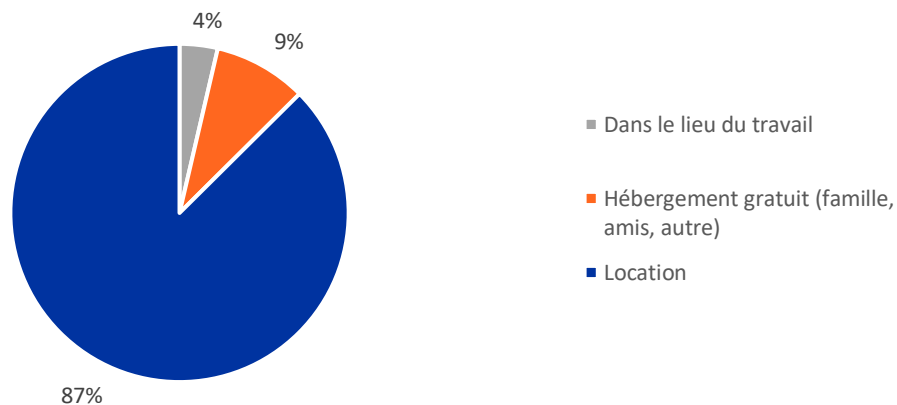
Graphique 25 : Pourcentage de migrants par type de logement



2) Situation de logement

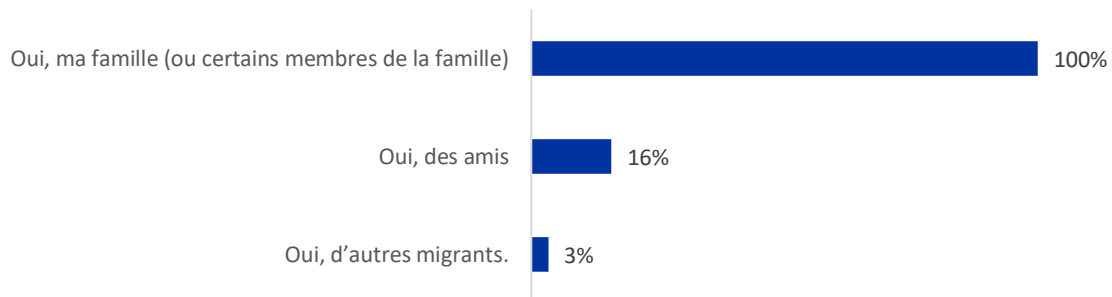
L'analyse de la situation de logement des migrants montre que près de 9 migrants sur 10 (87%) vivent en location et le reste est soit hébergé gratuitement par exemple par la famille, l'employeur, les amis et d'autres connaissances.

Graphique 26 : Pourcentage de migrants par situation de logement



Concernant la situation dans le logement, A Nouadhibou, 100 pour cent des migrants interrogés disent qu'ils ne vivent pas seul. En effet, les migrants interrogés ont rapporté vivre au moins avec un membre de la famille. En plus de ces derniers, certains vivent avec des amis ou d'autres migrants.

Graphique 27 : Pourcentage de migrants par situation dans le logement (seul ou en groupe)

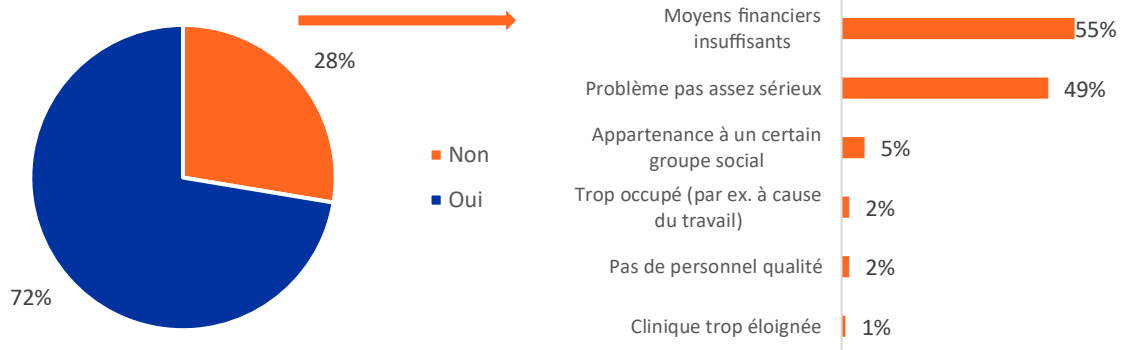


V. SERVICES DE SANTE

I) Accès aux services de santé

Les migrants doivent avoir un accès aux services de santé pour se protéger mais également pour protéger les communautés d'accueil. A Nouadhibou, l'accès aux services de santé par les migrants semble être facile pour la plupart des migrants dans la mesure où 72 pour cent des migrants ont déclaré avoir y accéder sans difficultés aux services de santé en cas de besoin. La grande majorité (94%) des personnes n'ayant pas accédé aux services de santé ont soit eu des problèmes au niveau financier pour accéder aux services de santé ou bien n'ont pas eu réellement besoin d'accéder à un service de santé.

Graphiques 28,29 : Pourcentage de migrants ayant accédé aux structures de santé, raison du non-accès aux structures sanitaires par les migrants

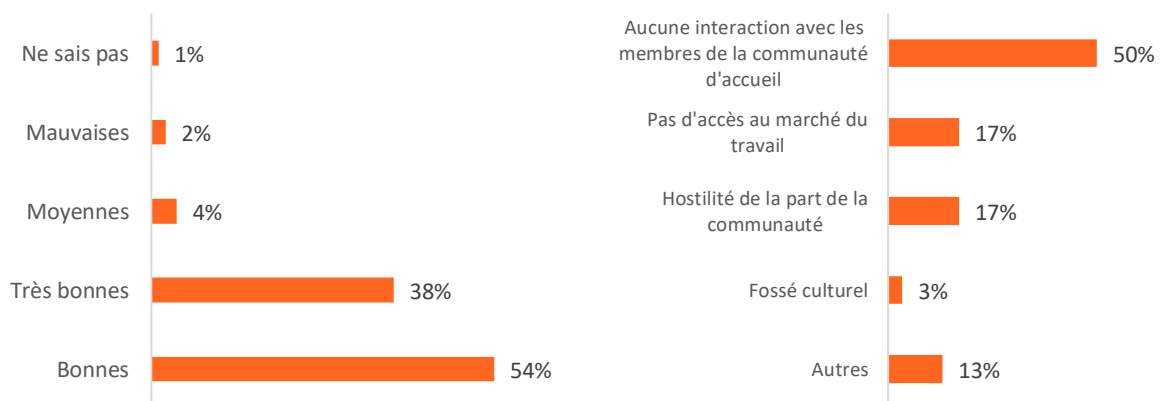


VI. ORGANISATION ET RELATION AVEC LA COMMUNAUTÉ HÔTE

1) Relation entre les migrants et la communauté hôte

Comme pour l'accès aux services de santé, les relations entre migrants et communautés hôtes sont bonnes dans l'ensemble. En effet, 54 pour cent des migrants jugent cette relation bonne alors que 38 pour cent la jugent très bonne. Toutefois, 6 pour cent jugent cette relation moyenne ou mauvaise. Ces derniers justifient leur constat principalement par le fait qu'ils n'ont aucune interaction avec la communauté hôte (50%), des difficultés d'accès au marché du travail détenu par la communauté hôte (17%), des hostilités avec la communauté hôte (17%) et un fossé culturel (3%).

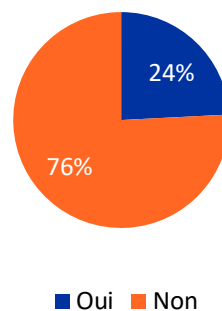
Graphique 30 et 31 : Relation avec la communauté hôte, Raison des relations considérées comme moyennes ou mauvaises



2) Organisation des migrants

A Nouadhibou, même avec l'existence de plusieurs initiatives de regroupements de migrants, il semble que la plupart des migrants n'ont pas connaissance de ces structures. En effet, seul 24 pour cent des migrants interrogés ont connaissance de l'existence d'un comité ou d'une organisation qui les représente. Il est alors nécessaire de sensibiliser ces migrants sur l'importance de se regrouper en une structure organisée en passant par les structures déjà existantes comme par exemple l'Organisation des Migrants de Nouadhibou (OMN).

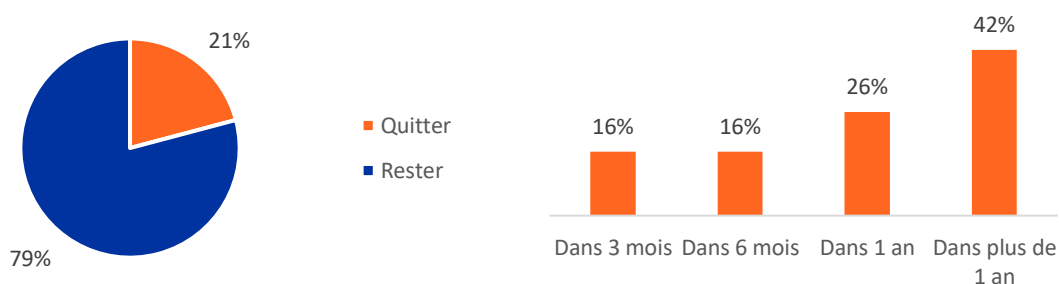
Graphique 32 : Pourcentage de migrants ayant connaissance de l'existence d'un comité ou une organisation qui les représente



VII. INTENTIONS DE MOUVEMENT

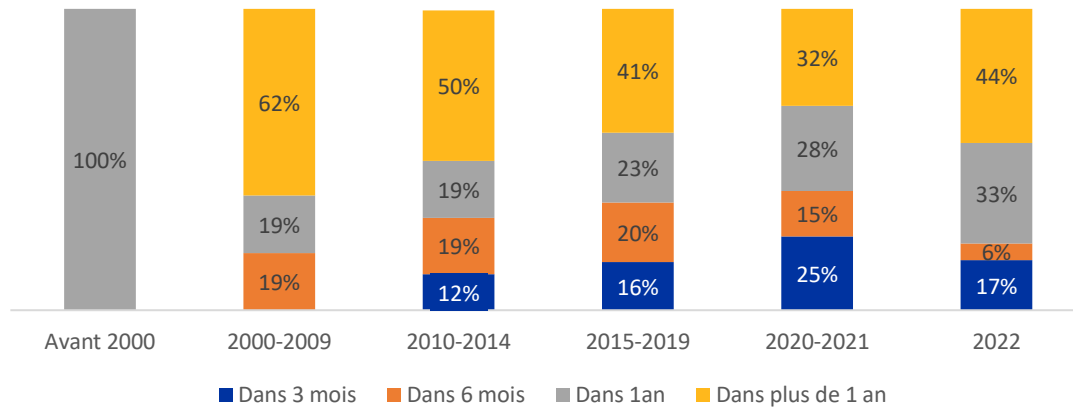
Nouadhibou, étant ville avec beaucoup d'opportunités économiques, près de 8 migrants sur 10 souhaitent rester à Nouadhibou. Ceux qui souhaitent quitter Nouadhibou, envisagent de quitter la ville dans moins d'un an (58%). Le reste, souhaite quitter dans plus d'un an.

Graphique 33 : Intention de mouvements des migrants, Date de départ envisagée pour les migrants souhaitant quitter Nouadhibou



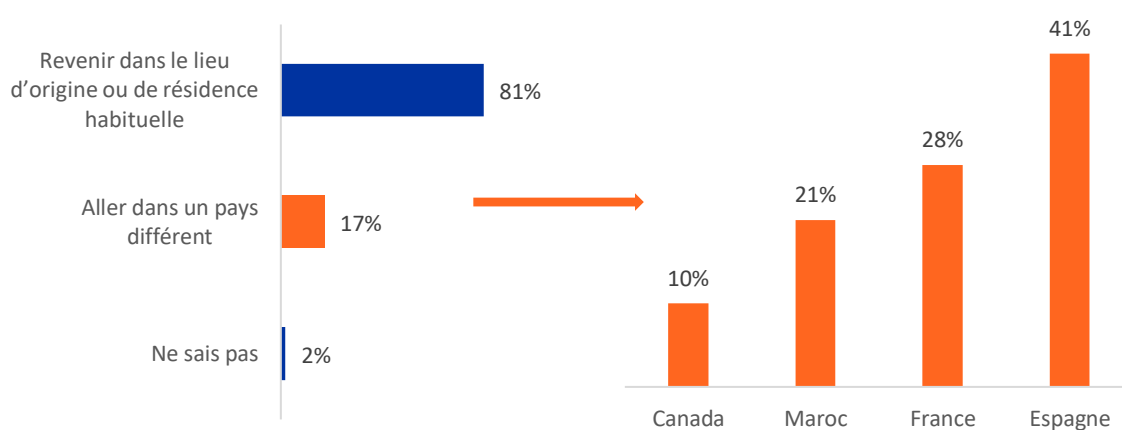
L'analyse de la date de départ envisagée pour les migrants souhaitant quitter Nouadhibou suivant la date d'arrivée montre que la date de départ n'est pas vraiment assujettie à l'ancienneté de la migration.

Graphique 34 : Date de départ envisagée pour les migrants souhaitant quitter Nouadhibou suivant la période d'arrivée



Parmi les migrants ayant l'intention de quitter la ville de Nouadhibou, la grande majorité (81%) veulent retourner dans leur lieu de résidence d'origine ou habituelle et 17 pour cent préfèrent aller dans un pays différent avec l'Espagne, France, le Maroc et le Canada comme étant sont les pays cités.

Graphique 35 et 36 : Pourcentage de migrants ayant l'intention de partir dans un autre endroit dans les 6 prochains mois, Destination des migrants souhaitant aller dans un pays différent



VIII. Documents d'identité

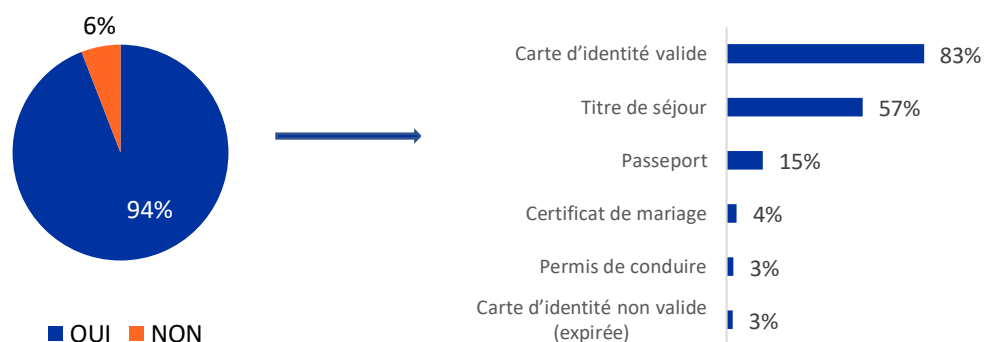
1) Documents d'identité possédés

La possession de documents d'identité par les migrants est un élément permettant une meilleure protection des migrants. En ce sens, des questions ont été posées aux migrants pour une meilleure connaissance de la possession de documents d'identité.

Lors de cette enquête à Nouadhibou, il est ressorti que la grande majorité des migrants interrogés (plus de neuf migrants sur dix, 94%) possèdent au moins un document d'identité. Ceux qui ne possèdent aucun document d'identité représentent 6 pour cent des migrants.

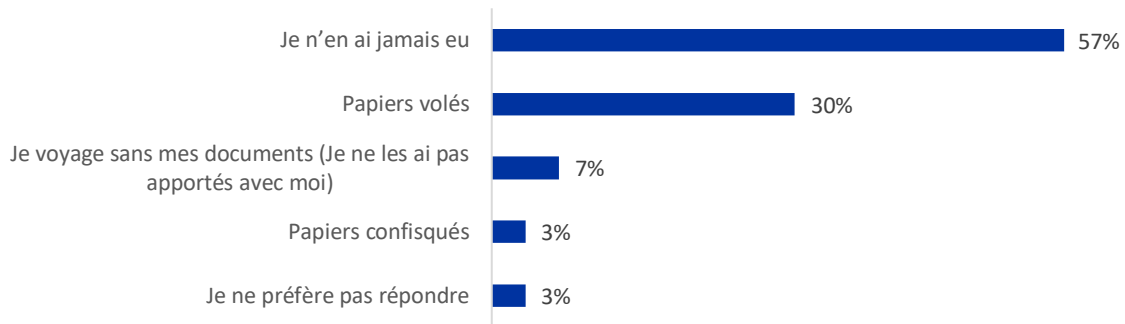
Les résultats montrent également que trois quarts des migrants (83%) possèdent au moins une carte d'identité et 57 pour cent possèdent au moins une carte de séjour, tandis que 15 pour cent possèdent au moins un passeport. On note aussi que 4 pour cent possèdent au moins un certificat de mariage et 3 pour cent des migrants ont une carte d'identité non valide (expirée).

Graphique 37 et 38 : Pourcentage de migrants possédant des documents d'identité, Types de documents d'identité possédés (réponses multiples)



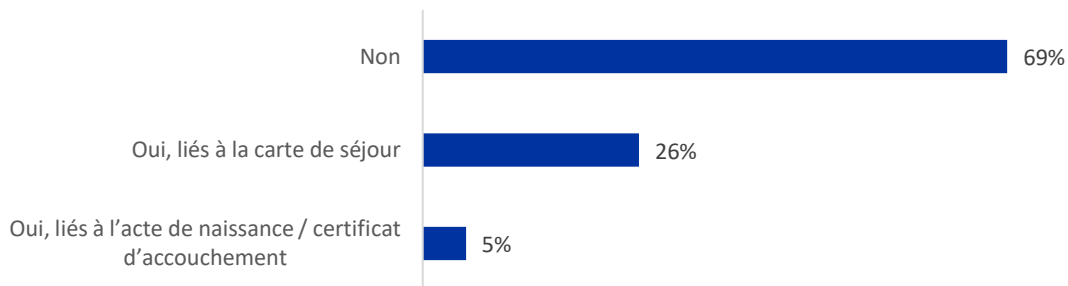
Parmi les migrants qui ne possèdent pas de documents d'identité, plus de la moitié ont déclaré n'avoir jamais eu de papier d'identité (57%). Les autres ont déclaré que leurs papiers ont été volé ou ont voyagé sans papiers ou que leurs papiers ont été confisqué.

Graphique 39 : Raison de la non-possession de documents d'identité



Même si la majorité des migrants (69%) ont déclaré n'avoir jamais eu des défis d'accès à la documentation à Nouadhibou, un nombre important de migrants déclare avoir des difficultés liées à l'accès à la carte de séjour, aux actes de naissances et certificats de naissance. Il apparaît alors urgent d'assister les migrants à Nouadhibou pour un meilleur accès aux documents d'identité.

Graphique 40 : Défis d'accès à la documentation

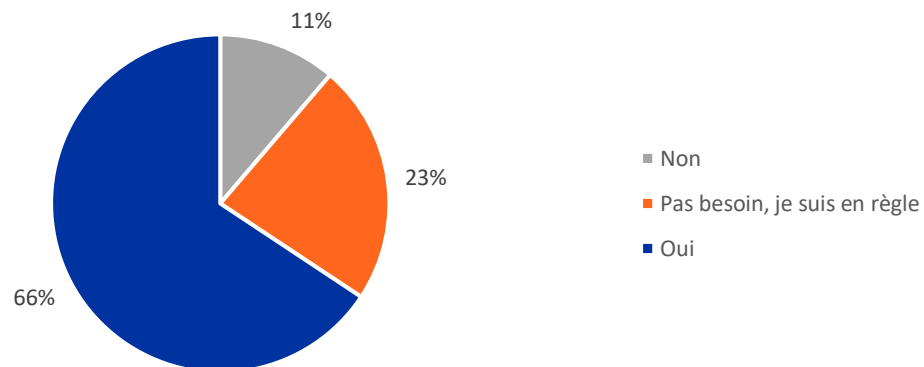


2) Campagne de régularisation

Cette enquête sur la présence des migrants en Mauritanie, a coïncidé avec une campagne de régularisation des migrants en Mauritanie, initiée par le gouvernement Mauritanien. De ce fait, certaines informations ont été collectées auprès des migrants et relatives à cette campagne.

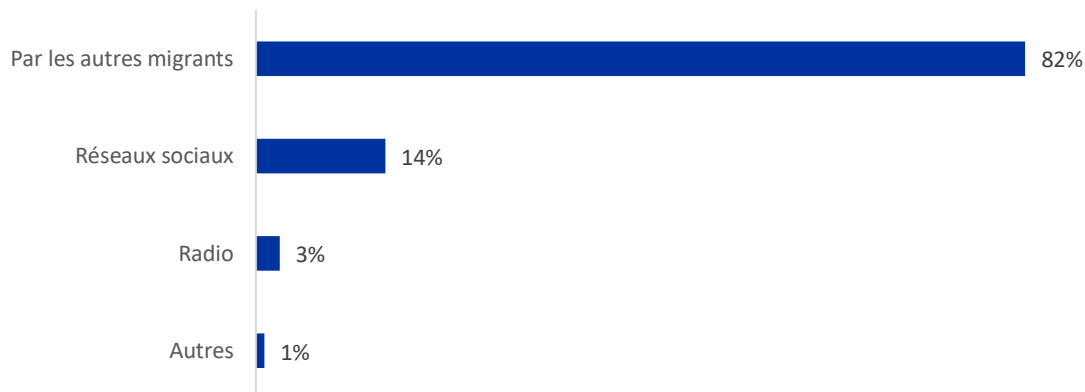
Durant la période de collecte, la majorité des migrants (66%) interrogés étaient déjà allés vers les centres de régularisation des migrants pour obtenir la carte de séjour. Vingt-trois pour cent était déjà en règle donc n'avait pas besoin de s'y rendre.

Graphique 41 : Pourcentage de migrants étant allés ou non vers les centres de régularisation



Ces derniers ont été informés de cette campagne de régularisation, principalement via la méthode bouche à oreille (via les migrants 82%), les réseaux sociaux (14%) et la radio (3%).

Graphique 42 : Canaux d'informations des migrants sur la campagne de sensibilisation

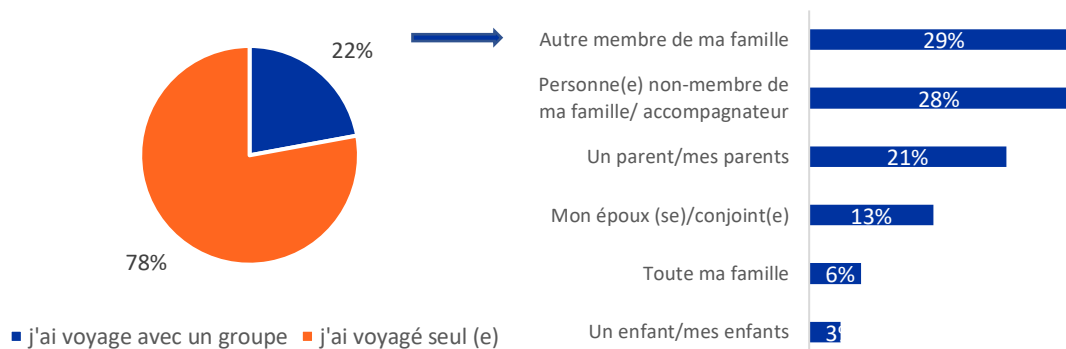


IX. Modalités du voyage

Les modalités de voyage des migrants dépendent de plusieurs facteurs dont les moyens financiers, l'âge, la sécurité, la destination, l'existence d'amis ou parents dans le lieu de destination.

Les migrants à Nouadhibou ont pour la grande majorité (78%) voyagé seul. Pour les migrants ayant voyagé accompagné, ils l'ont été par un membre de la famille (72% des cas avec un parent, un époux (se), toute la famille, un enfant).

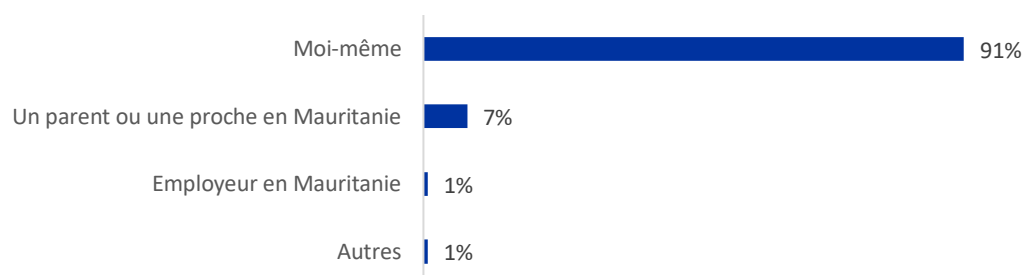
Graphique 43,44 : Pourcentage de migrants ayant voyagé seul, Accompagnant lors du voyage



1) Organisation du voyage

L'analyse de l'organisation du voyage montre que la grande majorité (91%) des migrants à Nouadhibou ont organisé leur voyage eux-mêmes sans passer par une autre personne. Les autres ont déclaré avoir été aidé par un parent en Mauritanie (7%) ou par une autre personne (2% , employeur en Mauritanie ou autres).

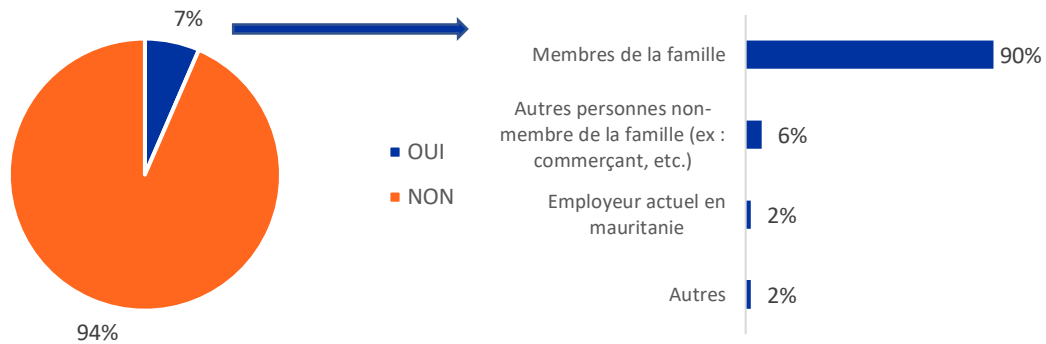
Graphique 45, 46 : Pourcentage de migrants qui ont organisé leur voyage, Qui a organisé le voyage ?



2) Contraction de dettes pour le voyage

A Nouadhibou, seul 7 pour cent des migrants ont eu à contracté des dettes pour financer leur voyage vers Nouadhibou. Ces dettes ont été contractées pour la grande majorité auprès d'un membre de la famille (90%). Toutefois il est important de noter que certains migrants ont eu contracté des dettes auprès d'autres personnes non membre de la famille (8% pouvant être des commerçants, l'employeur en Mauritanie ...) pour financer leur migration.

Graphique 47, 48 : Pourcentage de migrants ayant contracté des dettes pour leur voyage, Personne auprès de qui les migrants ont emprunté de billet

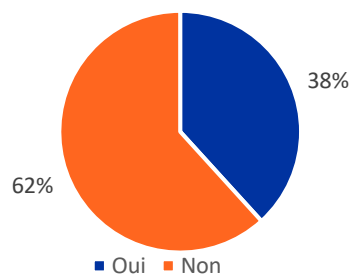


X. TRANSFERTS DE FONDS ET LIEN AVEC LE PAYS D'ORIGINE

1) Envoi d'argent au pays d'origine

Les migrants présents à Nouadhibou, comme tous en Mauritanie, envoient régulièrement de l'argent au pays d'origine pour venir en aide à leurs parents ou famille dans le lieu d'origine. Il ressort des analyses des résultats que plus d'un tiers (38%) des migrants envoient de l'argent vers les pays d'origine en destination de la famille (100%) avec en plus les amis et autres connaissances (1%).

Graphique 49 : Envoi d'argent au pays d'origine



Le montant mensuel envoyé par les migrants à Nouadhibou vers leur pays d'origine a été estimé à 2 132 MRU. Ce montant équivaut à 43 pour cent du revenu mensuel des migrants.

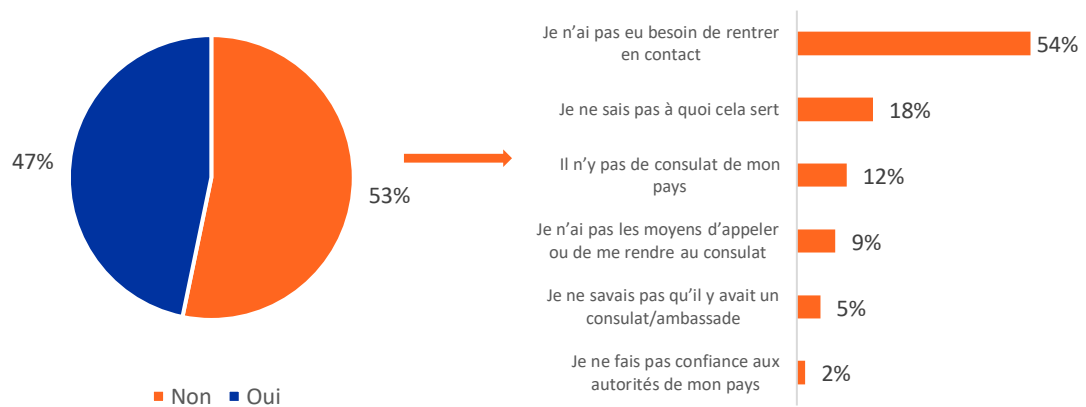
Tableau 1 : Pourcentage du revenu mensuel envoyé vers le pays d'origine

Sexe	Moyenne	Pourcentage par rapport au revenu mensuel
Masculin	5332	42%
Féminin	3584	37%
Total	4965	43%

2) Lien entre les migrants et leurs ambassades

Comme constaté lors des enquêtes sur la migration en Mauritanie, les migrants de Nouadhibou ne sont pas en contact avec leurs ambassades pour la majorité d'entre eux (53%). Les raisons de cette absence de contact avec les ambassades sont diverses et variées. Toutefois plus de la moitié ont déclaré que c'est parce qu'ils n'ont pas besoin d'entrer en contact avec leurs ambassades. En plus, d'autres raisons ont également été déclarées comme par exemple le fait de ne pas savoir qu'il existait une représentation diplomatique de leur pays en Mauritanie ou bien qu'il ne faisaient pas confiance à leurs représentations diplomatiques.

Graphique 50, 51 : Pourcentage de migrants étant entrés en contact avec leurs ambassades, Raisons de l'absence de contact avec l'ambassade

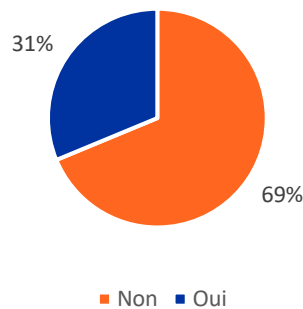


XI. EXPLOITATION ET TRAITE DES MIGRANTS

Face à l'ampleur du phénomène des mouvements migratoires (réguliers ou irréguliers) que connaît le monde, certains migrants qui souhaitent quitter leur pays sont aidés par un facilitateur de voyage appelé aussi auxiliaires de migration ou par un membre de la famille dans le pays de destination envisagé moyennant un paiement (en espèce ou en nature).

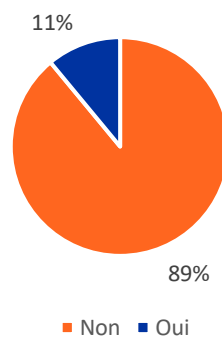
L'analyse des résultats montre que près d'un tiers (31%) des migrants interrogés à Nouadhibou ont payé les services de facilitateurs pour se rendre en Mauritanie.

Graphique 52 : Migrants ayant payé un facilitateur pour venir en Mauritanie



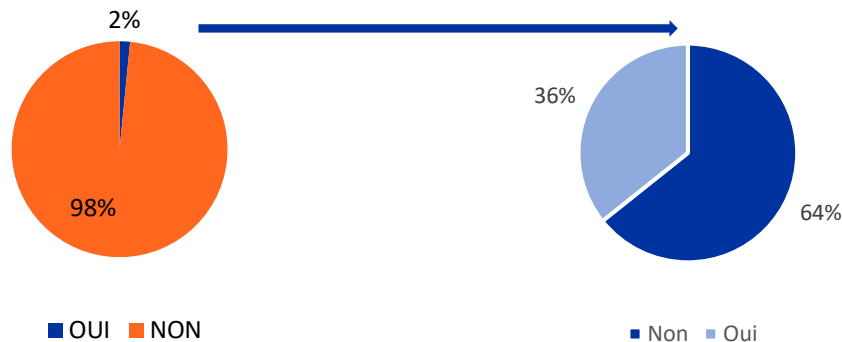
Il a été également trouvé à Nouadhibou une plus grande proportion (11%) de migrants forcés à venir travailler en Mauritanie que dans les autres localités où a été tenue ce type d'enquêtes.

Graphique 53 : Migrants forcés de se rendre en Mauritanie depuis leur pays d'origine



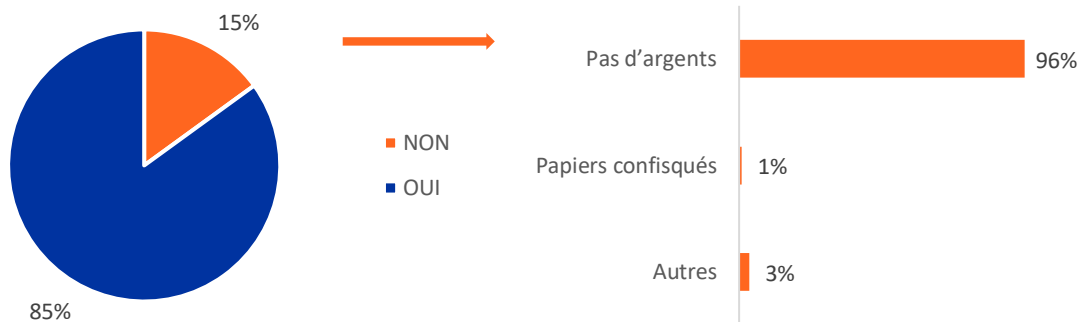
L'analyse de la possession de contrat de travail par les migrants à Nouadhibou montre que presque la totalité des migrants ne possèdent pas de contrat de travail. En effet, alors que 94 pour cent des migrants possèdent des documents d'identité, seul 2 pour cent de ces migrants travaillent avec un contrat de travail. Parmi eux, la majorité (64%) rapportent qu'ils ne sont pas rémunérés selon les termes du contrat. D'où la nécessité de mener des campagnes de sensibilisations auprès des employés et employeurs sur les droits des migrants.

Graphique 54, 55 : Possession de contrat de travail, Pourcentage de migrants rémunérés selon les termes du contrat



Il est également important de noter qu'un nombre non négligeable (15%) de migrants estiment qu'ils ne peuvent pas partir à tout moment de Nouadhibou dont la grande majorité justifie ce fait par ce qu'ils n'ont pas d'argent pour financer leur voyage (96%) mais aussi **dont 1 pour cent par ce que leurs papiers ont été confisqués.**

Graphique 56,57 : Pourcentage de migrants estimant être libre ou capable de partir à tout moment, Raison de l'in capacité de partir à tout moment



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Avec sa position géographique et les nombreuses opportunités économiques, Nouadhibou reste une destination privilégiée pour la migration en Mauritanie. Plusieurs nationalités y résident alors mais qui sont principalement dominées par les Sénégalais, les Maliens et les Guinéens qui travaillent principalement dans les secteurs d'activités suivants : restauration, pêche et construction. Cette migration à Nouadhibou, comme de façon générale, reste une migration dominée par les hommes et par les jeunes dans la mesure où la moyenne d'âge des migrants a été estimée à 31 ans, 70 pour cent des migrants ont moins de 35 ans et 77 pour cent des migrants à Nouadhibou sont de sexe masculin.

Les points de passage des migrants à Nouadhibou restent divers et variés mais dominés par les points de passage de Rosso (56%), Gogui-Zemal (34%).

Concernant les raisons de la migration à Nouadhibou, il a été trouvé que même si la raison principale demeure un meilleur accès aux opportunités économiques (68%), d'autres motifs ont également été rapportés par les migrants comme une promesse d'emploi en Mauritanie depuis le pays d'origine (13%) mais également la réunification familiale (10%) qui a été plus citée chez les femmes.

Il a été trouvé qu'à Nouadhibou, 81 pour cent de la population migrante exerce une activité économique dont 47 pour cent sont des travailleurs indépendants et 34 pour cent des employés. Ces migrants actifs gagnent en moyenne un revenu moyen mensuel de 4965 MRU dont 43 pour cent est envoyé vers le pays d'origine pour aider la famille ou les connaissances.

Même si les relations entre la communauté hôte et les migrants ont été jugées relativement bonnes (avec 92% des migrants qui ont jugé cette relation très bonne ou bonne et 79 pour cent de ces migrants qui souhaitent rester à Nouadhibou), il faudrait plus sensibiliser la communauté hôte et les migrants sur l'importance d'être en parfaite harmonie pour que chacun puisse bénéficier des atouts de la migration.

Concernant, les droits des migrants, il faudrait plus sensibiliser les employeurs et les migrants eux même sur les droits des migrants pour éviter que les migrants soient dans certaines situations de vulnérabilités.

Afin de mieux encadrer la migration à Nouadhibou pour que les migrants comme la communauté hôte puissent bénéficier des bienfaits de cette migration, il est recommandé de :

- Mener des campagnes de sensibilisation sur les droits des migrants mais également sur le devoir de respecter les cultures des communautés hôtes ;
- Organiser, en étroite collaboration avec les ambassades, des journées d'informations sur l'importance de garder le lien avec les missions diplomatiques dans le pays de migration ;
- Promouvoir d'avantages l'organisation des migrants en communauté pour un meilleur partage des informations bénéfiques aux migrants ;
- D'organiser des activités visant à raffermir les liens entre communauté hôte et migrants dans certains quartiers de Nouadhibou ;
- Mener des enquêtes auprès des ménages des populations hôtes pour avoir plus d'informations et détaillées sur les conditions de vie des ménages ;
- Augmenter les antennes pour la délivrance des cartes de séjours pour que les migrants puissent récupérer facilement leurs cartes de séjour ;